

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-092

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2023

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne / Division stratégie, contrôle de gestion, cellule accueil de proximité

02-2023-01-01-00002 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Johanna PICQUET, responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP de l'Aisne. (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne

02-2023-01-01-00002

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire de Mme
Johanna PICQUET, responsable du pôle pilotage
et ressources de la DDFIP de l'Aisne.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des
Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AISNE

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 26 mai 2021 portant nomination de M. Thomas CAMPEAUX en qualité de Préfet de l'Aisne ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-04 du 14 février 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à Mme Johanna PICQUET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du Pôle Pilotage et Ressources;

Vu l'article 4. de l'arrêté précité autorisant Mme Johanna PICQUET à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DÉCIDE :

Article 1 : la délégation de signature qui est conférée à Mme Johanna PICQUET, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du Pôle Pilotage et Ressources, est subdéléguée aux fonctionnaires suivants, conformément à l'article 4 de l'arrêté n°2022-04 du 14 février 2022 :

M. Claude CHANTREAU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
M. Mickaël BERTEAUX, inspecteur des Finances publiques,
Mme Catherine MACRI, inspectrice des Finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Laurence RENAUX, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Aline SELLIEZ, contrôlease des Finances publiques.

Article 2 : Délégation partielle est accordée en tant que valideurs chorus formulaire aux fonctionnaires suivants :

M. Sébastien HAULIN, inspecteur des Finances publiques,
Mme Catherine MACRI, inspectrice des Finances publiques,
Mme Christel FAGNIEZ, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Aline SELLIEZ, contrôlease des Finances publiques,
Mme Marie-laure LEPRETRE, contrôlease principale des Finances publiques,
Mme Laurence RENAUX, contrôlease principale des Finances publiques,
M. Mickaël BERTEAUX, inspecteur des Finances publiques,
Mme Sylvie AVIEGNE, contrôlease des Finances publiques,
Mme Magali BALSON, agente principale des Finances publiques.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2022 et abroge la décision du 19 septembre 2022.

Article 4 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le 1er janvier 2023

La responsable du Pôle Pilotage et Ressources
Administratrice des Finances publiques adjointe,



Johanna PICQUET